

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2009

**Présents** : ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, CHAPEY Gérard, , CHARCOT Catherine, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DUPUIS Alain, FAYARD Monique, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale.

**Procurations** : Pierre CHAUVE à Michel FOURNIER  
Paul BOISSAT à Hervé CORGER  
Christiane DEBAIN à Jacqueline MIZOULE

**Secrétaire de séance** : Monique FAYARD

**Secrétaire administrative** : Catherine BRIFFOND

## ORDRE DU JOUR :

Etude de faisabilité : Assainissement Epinet (DDEA)  
Encaissement : chèque sinistre (chaises)  
Durée amortissement (COM)  
Amortissement M49  
Remise gracieuse pénalités « Métabolic Explorer »  
Adhésion EPF/Smaf  
Rapport service SBA  
Contrat Accompagnement à l'Emploi : Cantine et Ecole  
Ouverture de crédits  
Virement de crédits  
Biens inférieur à 500 €  
Achat terrain (EPF) revente terrain (SCI Miko Limagne) parcelle AB 152  
Terrain Epinet : mesure de « biens vacants ou abandonnés »  
Questions diverses

## **ETUDE DE FAISABILITE : Assainissement Epinet (DDEA)**

Dans le cadre de l'étude des aménagements complémentaires en matière d'assainissement sur le hameau d'Epinet, une demande de proposition de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été demandée aux services de la DDEA du Puy de Dôme.

Un marché de prestation de service nous a été proposé pour répondre à notre demande.

Sur avis du groupe de travail, Monsieur le Maire propose de valider cette proposition, dont le coût de revient est 4500 € HT soit 5382 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité

### **TERRAIN EPINET : mesure de biens vacants ou abandonnés**

Pour améliorer l'aménagement de l'impasse du Château à Epinet, Monsieur le Maire propose de déclarer « en biens vacants ou abandonnés » la parcelle AI 104. Toutefois une personne s'étant manifesté depuis comme propriétaire de cette parcelle, cette mesure ne sera prise que si nécessaire.

-

### **ENCAISSEMENT : chèque sinistre (chaises)**

Une chaise de la salle des fêtes a été cassée. La personne responsable a effectué le remboursement pour un montant de 35.00 €.

Il conviendrait :

- D'encaisser le chèque d'indemnisation,
- D'inscrire la somme en recette de fonctionnement au compte 7911 « indemnités sinistre »

VOTE : Pour à l'unanimité

### **DUREE AMORTISSEMENT (commune)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'amortir les immobilisations imputées aux comptes du chapitre 20 et propose d'en définir les durées.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'amortir comme suit les immobilisations réalisées :

- |   |       |
|---|-------|
| - Etudes d'urbanisme au compte 202 :                | 3 ans |
| - Concessions et droits au compte 205 :             | 3 ans |
| - Etude pour investissement au compte 2031 :        | 3 ans |
| - Frais de publication et d'insertion compte 2033 : | 3 ans |

VOTE : Pour à l'unanimité

### **AMORTISSEMENT M49**

Il convient de délibérer pour amortir les grilles d'avaloirs du réseau eaux pluviales d'un montant de 5 524 .34 € (facture Lyonnaise des Eaux n°8034364 du 11 juin 2009).

Le conseil municipal décide d'amortir ces frais sur une durée de 3 ans :

2010 :	1841.00 €
2011 :	1841.00 €
2012 :	1842.34 €

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au compte 6811/042 : dotations amortissement

VOTE : Pour à l'unanimité

### **REMISE GRACIEUSE PENALITES « Métabolic Explorer »**

Par courrier du 18 juin 2009, la société Métabolic Explorer a sollicité la remise gracieuse des pénalités pour défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme, correspondant à une somme de 45,44€.

Monsieur le maire propose d'accorder cette remise gracieuse, suite à l'avis favorable des services de la direction générale des finances publiques.

VOTE : Pour à l'unanimité

### **ADHESION NOUVELLES COMMUNES : EFP Smaf**

La commune de LACHAUX par délibération en date du 28 février 2009,

Le syndicat mixte du PARC DE LAIZE par délibération en date du 13 octobre 2008 composé du Département du Puy de Dôme et de la communauté de communes des Côtes de combrailles,

Ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 16 décembre 2008 et 1<sup>er</sup> avril 2009 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 16 juin 2009 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

VOTE : Pour à l'unanimité

### **RAPPORT SBA :**

-

Monsieur le Maire fait un rapport concernant le bilan 2008 du SBA sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets (détail des quantités et des coûts à voir)

Monsieur le Maire rappelle que les bacs doivent impérativement être rentrés et ne doivent pas encombrer la voie publique.

Au sujet des containers à verres situés rue du Pont Neuf, Madame MITON propose de changer l'emplacement actuel car il se trouve sur le passage des enfants se rendant à l'école. Les élus feront des propositions sur un nouvel emplacement.

-

### **CONTRAT ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI : Cantine et Ecole**

-

Monsieur Giraudet informe :

-

Suite à l'accord du Pôle Emploi de Riom pour l'octroi de :

- Un Contrat Accompagnement dans l'Emploi 26 H hebdomadaire au 1<sup>er</sup> septembre 2009
- Un renouvellement de Contrat Accompagnement dans l'Emploi 24 H hebdomadaire au 25 septembre 2009

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces contrats

-

VOTE : Pour à l'unanimité

-

-

### **OUVERTURE DE CREDITS**

- City Stade :

Il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 759 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- Un vote supplémentaire de 759 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 : prélèvement sur recettes de fonctionnement,

Dépenses : 2135/095 City Stade

VOTE : Pour à l'unanimité

- Frais actualisation EPF Smaf

Il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

**INVESTISSEMENT :**

Recettes    Compte 27638/041            8 799 €

Dépenses    Compte 2111/041            8 799 €

VOTE : Pour à l'unanimité

**VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2009 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
	Frais d'actualisation EPF Smaf	61522	3250.00	668

VOTE : Pour à l'unanimité

**BIENS INFERIEURS A 500 € :**

La commune de Saint-Beauzire a procédé à l'achat de 2 bancs et 1 corbeille auprès de l'entreprise ADEQUAT (facture n°AF902079 du 30 juillet 2009) pour un montant de 1181.76 €.

Compte tenu d'une valeur individuelle < 500 € et d'une durée de vie > à 4 ans, il conviendrait :

- D'inscrire sous la rubrique budgétaire « investissement » ce bien.  
Programme 105 voirie urbaine compte 2152

VOTE : Pour à l'unanimité

### **ACHAT TERRAIN (EPF) REVENTE TERRAIN (SCI MIKO LIMAGNE) parcelle AB 152**

-

#### **Achat terrain EPF/Smaf :**

-

Monsieur le Maire rappelle le projet de rachat et de revente de la parcelle recadastrée AB 152 (ex AB 149p) rue du Pont Neuf pour la construction d'un local professionnel pour une activité de soins de kinésithérapie et infirmiers d'une surface de 723 m<sup>2</sup>.

La vente n'ayant pas été réalisée au 1<sup>er</sup> mai 2009, il convient de réajuster le prix d'achat et de vente, en tenant compte des frais d'actualisation demandés par l'EPF/Smaf.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 59227.28 €. Sur ce montant la commune a déjà versé 5059.37 € au titre des participations.

Au solde restant dû 54 167.91 € s'ajoute des frais d'actualisation pour un montant de 2998.78 € dont le calcul a été arrêté au 31 octobre 2009, date limite de paiement, soit un total de 57166.69 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le rachat par acte notarié de la parcelle AB 149p,
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne Me PEYNET pour rédiger l'acte.

VOTE : Pour à l'unanimité

#### **Vente terrain à SCI MKO Limagne :**

En complément de la délibération n° 13/2009 du 27 février 2009, validant le prix de la parcelle AB 152 (ex 149p) à hauteur de 61 816.00 € HT au 1<sup>er</sup> mai 2009 et du fait des retards dans la réalisation de cette vente, il convient d'actualiser ce prix pour dépassement de délais en ajoutant la somme de 827.01 € HT, ce qui porte le coût total de la vente à 62 643.01 € HT.

Une nouvelle actualisation sera réalisée dans le cas où la vente ne serait pas réalisée avant le 31 octobre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la somme à hauteur de 62 643.01 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

VOTE : Pour à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-

L'ADAPEI a remercié la commune pour la subvention qui lui a été allouée.

En ce qui concerne le bâtiment de la rue du Couvent, Monsieur le Maire indique que l'association paroissiale serait intéressée par la chapelle et les pièces du 1<sup>er</sup> étage. Une estimation aux domaines a été demandée.

Restaurant scolaire :

Madame MITON présente le règlement intérieur applicable dès la rentrée scolaire. Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque enfant le jour de la rentrée. Ce règlement a été instauré dans l'intérêt de tous, élèves et personnels municipaux et principalement pour le bon déroulement des repas dans le calme, sur proposition de l'Association des parents d'élèves.

Dates à retenir :

9 Septembre 2009 : Réunion publique zone 30 à 20 heures

7 et 23 septembre 2009 : Zone Pilote Habitat à 18 heures 30

16 septembre 2009 : Tirage au sort pour la vente des terrains à Puy Chany à 20 heures

15 octobre 2009 : portes ouvertes au restaurant scolaire

Fin de séance : 22 h 30

Prochain conseil municipal : vendredi 25 septembre 2009 à 20 heures